



Droit a l image sur photos volées et passé dans un mag

Par **chetana212**, le **04/01/2008** à **20:41**

bonjour, rnrnsuite a un grave probleme avec un faux docteur, j ai pris mon courage pour faire une emission TV.rnrnje vous garantie que ce n etait pas drole, et mon mari a etait tres touché car j etais obligé de montrer les problemes (mes seins). bref ...rnrnle magazine ENTREVUE a volé les images, et m a mise en photos, en juin 2007, et a remis encore une fois les photos en janvier 2008.rnrnje n avais pas autorisé le magazine a diffuser les photos, et d ailleurs je n etais pas au courant ... j ai apelé la TV qui me dit ne pas etre au courant ...rnj ai également appelé ENTREVUE, le standard, et on me dit d ecrire pour demander un dedommagement... (j imagine bien qu il sera refusé)....rnrnque puis je faire?rnje ne suis pas une star et je n ai pas les moyens d engager une grosse procedure meme si je sais qu elle est gagné d avance.rnde plus les journalistes que je connais me disent que ce magazine ne pratique QUE le vol de photos et ils ont une armée d avocats ... donc qu une procedure durerait ad vitam eternam.rnrnque puis faire?rnrnmerci d avance rnrnps: je trouve cela particulierement degueulasse!!!

Par **Jurigaby**, le **04/01/2008** à **20:48**

Bonjour.rnrnN'hésitez pas à engager une procédure judiciaire ou en tout cas, chercher la négociation.rnrnsachez qu'il existe une procédure dite de référé-provision. Cette procédure permet de demander une avance sur ce que vous toucherez à l'issue du procès (si vous gagnez... mais ce sera la ce cas.)rnrnAutrement dit, en l'espace de 15 jours environs, vous pourrez percevoir de l'argent..

Par **chetana212**, le **05/01/2008** à **17:47**

bonjour , et merci d avoir repondu.rnrna nouveau 2 questions:rnrnest il bon que je commence par ecrire une lettre au redacteur en chef du mag ENTREVUE, pour lui demander a l amiable, un dedommagement; va t il me rigoler au nez ?rnrndois je prendre un avocat specialisé et si oui dans quel droit ?rnrnen tous cas, merci de me dire qu il y a quelque chose a faire.!!

Par **Jurigaby**, le **05/01/2008** à **18:13**

Bonjour.rnrnrnOui, envoyer une lettre de mise en demeure dans laquelle vous expliquerez que vous vous apprêtez à intenter une action en justice contre eux si ils ne vous dédommagent pas de la somme de X euros..rnrnS'agissant de l'avocat, prenez une spécialiste en droit de la vie privée ou droit à l'image. rnSinon, un spécialiste en droit civile des personnes devrait très bien aller.

Par **chetana212**, le **05/01/2008** à **19:22**

re bonsoir, et a nouveau mercirnrnje n ai aucune idee du montant du dedommagement ?rnrnrnet je ne trove pas sur le web des assos ou des forums ou des gens auraient deja eu ce genre de problemernrnsi vous pouviez me donner une idée sur le montant que je peux leur demander ?rnrnmerci encore par avance.rnrncordialement